



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ukraine

Question écrite n° 80054

Texte de la question

Lors de sa visite officielle en novembre 2005 à Paris, le Président ukrainien M. Viktor Iouchtchenko s'est employé à attirer des investissements étrangers dans son pays, notamment dans le secteur des hydrocarbures, tout en plaidant avec force et passion pour l'intégration de son pays dans l'Union européenne. Le chef de l'État ukrainien a ainsi défendu, lors d'un discours prononcé le 15 novembre 2005 à l'Institut français de la recherche internationale, les acquis démocratiques de la « révolution orange ». Il a également réitéré son souhait de voir son pays « adhérer dès décembre à l'Organisation mondiale du commerce », même si cet objectif ne paraît guère réaliste aux yeux des experts. Il a de nouveau plaidé avec passion pour l'entrée de l'Ukraine dans l'Union européenne, ce « projet unique », tout en soulignant que cela ne signifierait pas une rupture avec la Russie, « partenaire stratégique et commercial » de premier ordre de son pays. Le Président ukrainien a également indiqué qu'il souhaitait voir les principaux groupes énergétiques français investir dans son pays, notamment dans son réseau très important d'oléoducs et de gazoducs. La majorité des hydrocarbures russes à destination de l'Europe transitent par l'Ukraine. Il a notamment rencontré dans ce but des représentants de Gaz de France (GDF) et le pétrolier Total. Compte tenu des souhaits exprimés par le Président ukrainien, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La visite du ministre des affaires étrangères à Kiev le 11 novembre, puis l'entretien à Paris du Président de la République avec le Président Iouchtchenko le 16 novembre ont permis de réaffirmer au plus haut niveau notre engagement à accompagner les réformes en Ukraine, notamment après la signature de la feuille de route franco-ukrainienne le 11 novembre. Ce document doit permettre d'intensifier nos relations dans tous les domaines : dialogue politique, soutien aux réformes visant au rapprochement avec l'UE, renforcement des relations économiques, coopération en matière de sécurité et de défense, de justice et d'affaires intérieures, de questions culturelles et techniques. La feuille de route prévoit notamment le suivi des accords-cadres et lettres d'intentions signées à l'occasion de la visite du Premier ministre d'Ukraine du 12 au 14 juin 2005 à Paris. Il se fera sous la responsabilité des ministres compétents et sera placé sous le patronage des premiers ministres. Plusieurs accords signés en juin traitent plus particulièrement du thème de l'énergie et concernent : GDF (« mémorandum entre le groupe Gaz de France et le ministre des combustibles et de l'énergie d'Ukraine sur la coopération dans le domaine du gaz » ; « accord de développement de la coopération technique entre Gaz de France et Naftogaz » ; « accord entre Gaz de France et Naftogaz sur la confidentialité des informations ») ; Areva (« protocole d'intention sur la coopération de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques entre le groupe Areva et le ministère des combustibles et de l'énergie d'Ukraine »). La visite à Paris du Président Iouchtchenko a permis par ailleurs la tenue le 16 novembre, au siège du MEDEF, d'une réunion spécifique à laquelle participaient Alstom, Areva, CDF Ingénierie, EDF, GDF, Poweo, Prosernat, Suez Energie, Veolia, et consacrée au thème de l'énergie. Le ministre ukrainien de l'énergie et des combustibles a participé à cet exercice. Un « forum franco-ukrainien sur l'énergie » sera organisé à Kiev en 2006, conformément aux engagements pris dans le cadre de la feuille de route.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80054

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11146

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1514